

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 mars 2024

Étaient présent·e·s :

Céline ELIE, Isabelle BAAS, Fabien PLASSON, Nans PERRIN, Marie-Christine CHAPRIER, Christophe MARTIN, Estelle TREMOULHEAC, Nadège Rivoire, Alexandre VAGNON, Etienne CAREIL, Paul THIOLLIERE, Noël FRAISSE, Pierre BONNARD.

Patricia DUMAS donne procuration à Isabelle Baas
Christine ROBIN donne procuration à Marie-Christine Chaprier
Paul Thiollière est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 25 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Zone d'accélération de production des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) prévoit l'élaboration des zones d'accélération (ZACC) pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergies renouvelables.

L'échéance de la formalisation est fixée au 29 février 2024.

La commune doit définir des zones « envisageables » pour la production d'énergies renouvelables :

L'équipe municipale a retenu cinq énergies envisageables sur le village, dont 4 peuvent être déployées sur tout le centre urbain et les bâtis isolés :

1. Solaire Photovoltaïques,
2. Solaire thermique,
3. Biomasse,
4. Géothermie.

Et la question d'un réseau de chaleur entre l'école et l'EHPAD, est actuellement à l'étude, mais ce n'est pas facile à mettre en œuvre et la rentabilité n'est pas si intéressante.

M. Thiollière insiste sur le fait de proposer un réseau de chaleur avec des particuliers.

M. Perrin répond que le SIEL le déconseille, peut-être qu'une telle solution sera possible pour le lotissement.

Il est précisé que le photovoltaïque se fera uniquement sur le bâti, pas de centrale au sol.

Mme Elie précise que ces choix ne bloquent absolument aucun projet futur sur la commune.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14		1

III – Organisation du temps scolaire

Afin de préparer la rentrée scolaire 2024, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation, décret n°2020-632 du 25 mai 2020

Actuellement, l'organisation de la semaine de classe se fait sur 4 jours, le conseil municipal doit délibérer avant le 05 avril pour prolonger celle-ci sur une période de 3 ans.

En accord avec l'ensemble des enseignants de l'école publique nous souhaitons garder un fonctionnement sur 4 jours.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

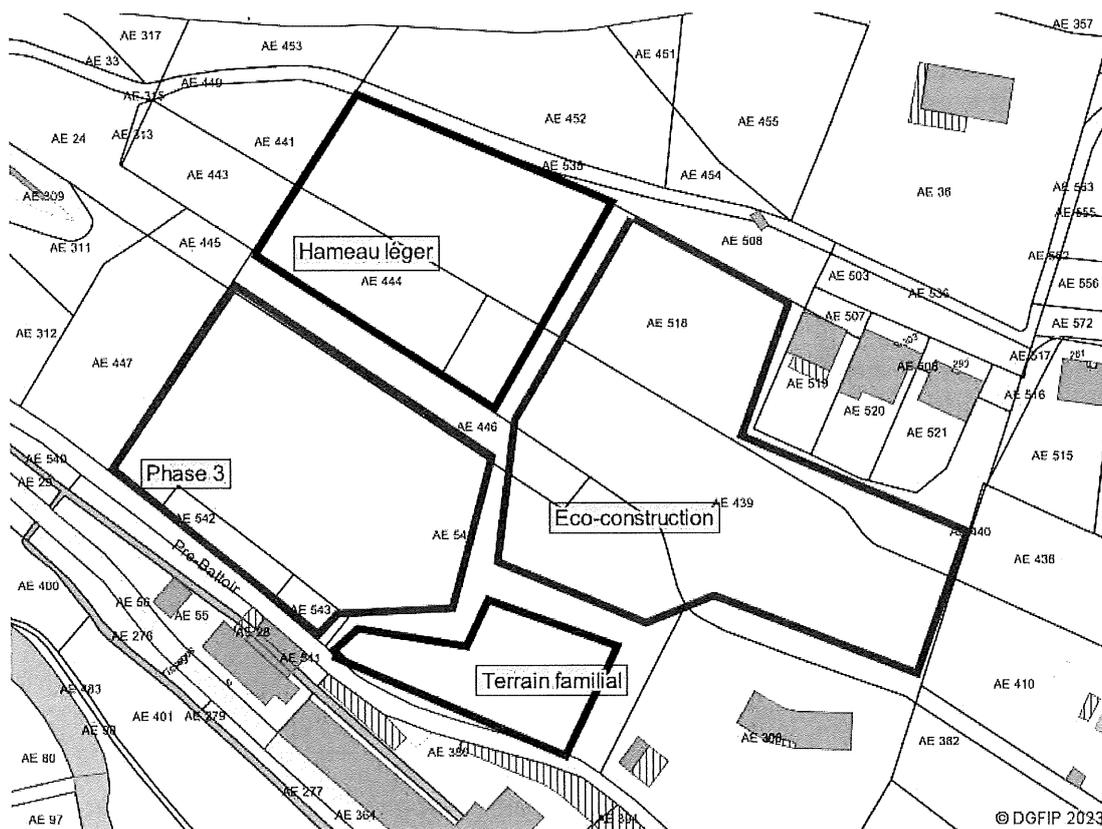
IV – Etude hameau léger – aménagement du lotissement Pré-battoir phase 2

Mme la Maire présente, au Conseil municipal, le projet de développement de logements sous forme d'habitat réversible dit Hameau léger sur les parcelles cadastrées AE 444, 518 et 439 au lieu-dit « Pré battoir » classée en zone AU selon le Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé de retenir la proposition d'accompagnement de l'association Hameau Léger pour un montant de 36 425 € HT (le montant est susceptible d'évoluer), cette somme sera inscrite au budget 2024 et 2025 en section d'investissement.

Une convention de partenariat sera conclue entre la Commune, l'association Hameau Léger et le Syndicat mixte du Parc du Pilat afin de travailler ensemble sur ce projet et de faire en sorte que nos réflexions collectives alimentent la rédaction d'un cahier des bonnes pratiques pour la réalisation d'habitat léger dans le Parc naturel régional du Pilat.

Cette contribution de notre Commune à l'élaboration d'un tel document est une des raisons pour lesquelles il nous est proposé de solliciter, via le Syndicat mixte du Parc du Pilat, le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 80 % du coût de l'accompagnement de l'association Hameau Léger



M. Bonnard demande quelle est la surface impactée : environ 3000 m² (5 à 7 parcelles de 300 à 500 m²).

Les terrains seraient loués par un bail emphytéotique ou vendus.

M. Thiollière explique que pour ne pas être en déficit il faut vendre les terrains au minimum à 42 € le m², il est contre la location.

Le budget principal a déjà abondé le budget du lotissement de 120 000 €.

Il pense aussi que le collectif ne marche pas.

Mme Elie dit que c'est une nouvelle approche de l'habitat, cela peut permettre à des foyers plus modestes d'accéder à la propriété, cela impacte moins l'environnement et répond à la loi ZAN.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

V – Dépose minute Impasse St-Ennemond

Après concertation avec les riverains, un emplacement dépose minute sera tracé au niveau du 4 impasse St-Ennemond. Mme la maire prendra un arrêté en ce sens



Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14		1

VI – AEP : Présentation et choix de la solution d'interconnexion de secours

Notre schéma directeur AEP se termine et trois familles de solutions ont été étudiées :

- Raccordement au projet de Bourg-Argental qui va faire remonter de l'eau depuis le barrage du Ternay (ARA)
- Raccordement au Rhône via Eteize (ANSE)
- Raccordement au Rhône via Saint-Appolinard (CCPR)

Le choix de la commune se porte sur le raccordement au projet de la commune de Bourg-Argental, qui devrait être finaliser en été 2025.

L'eau ainsi produite sera très proche de celle que nous consommons actuellement, elle ne sera utilisée qu'en cas de nécessité, en période d'étiage notamment. La station de Taillis vert sera supprimée.

Actuellement une nouvelle station de traitement de l'eau est en construction au barrage du Ternay, elle sera plus performante. Et sera aussi raccordée au Rhône en cas de grand déficit en eau au niveau du barrage.

Les prélèvements maximums pour Bourg-Argental seront de 45m³/h et pour Saint-Julien-Molin-Molette de 15m³/h.

Cette solution sera opérationnelle à l'été 2025.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – AEP : Choix du prestataire pour la MO de l'interconnexion

2 bureaux d'études ont répondu à cette demande :

- NALDEO : pour un montant de la MO de 13 110,49 € HT, soit 15 732,59 € TTC
- BEAUR : pour un montant de la MO de 14 100,00 € HT, soit 16 920,00 € TTC

Le choix se porte sur le bureau d'étude Naldeo, qui travaille déjà avec la commune sur les schémas directeurs eau et assainissement.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII – Fenêtre sur le paysage

Sur proposition de la direction artistique du projet, portée par Derrière Le Hublot – Fred Sancère et en accord avec le Parc naturel régional du Pilat et la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, l'artiste Judith Nab est invitée à créer une œuvre d'art refuge sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette. Cette œuvre sera pérenne et intégrée à la collection des œuvres d'art refuges du projet *Fenêtres sur le paysage*.

Dans le cadre du contrat de Parc, la commune sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 80%, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes		
	Montant HT		Montant
Création de l'œuvre	45 000,00 €	Subvention Région AURA	36 000,00 €
		Autofinancement	9 000,00 €
Total	45 000,00 €		45 000,00 €

Le coût total pour la commune restera d'environ 10 000 € HT comme prévu à l'origine du projet.

L'inauguration de ce refuge se fera le 05 octobre 2024 lors des 50 ans du Parc du Pilat.

M. Fraisse remarque que l'argent public est bien mal employé.

M. Plasson précise que les œuvres refuges existent dans d'autres petites communes sur le GR65, et qu'elles ont apportées davantage de tourisme ce qui a un impact sur la vie économique.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

IX – DPU

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 268, lieu-dit le Guéret
- Immeuble cadastré AD 169, 6 place de l'ancienne bascule
- Fonds de commerce « la clé à Molette »

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X - Divers

- SICTOM : retard sur la livraison des colonnes qui seront disponibles seulement en juin. Ceci est lié à des problèmes d'approvisionnement pour la fabrication des colonnes ; Cela perturbe l'organisation de l'entreprise avec la quelle nous avons signé le marché.
M. Thiollière dit que lors de la dernière réunion, la possibilité de fusion avec le syndicat de la Haute-Loire est envisagée.
- Maison de santé : les travaux avancent bien, l'ascenseur a été posé.
- Cantine : nous allons visiter d'autres cantines pour essayer de trouver une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2024. Et dans un même temps étudier de nouveau tarifs en partenariat avec la CAF et avoir la possibilité de demander des aides pour les nouveaux aménagements
- Subvention aux associations : le montant global est d'environ 14 000 €
- Le concassage des pierres stockées est prévu le 15 avril, et nous permettra de récupérer environ 400 tonnes de cailloux en 0/35 qui serviront à l'entretien de nos chemins.
- Carrière : l'arrêté autorisant l'exploitation de la carrière a été signé le 27 février (150 000 tonnes et 70 camions /jour maximum).
Notre demande de baisser la production à 125 000 t/an n'a pas été entendu, comme le fait remarquer M. Tissot, qui nous a soutenu, l'économie passe encore en premier. Cette solution semblait pourtant être acceptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La Maire
Céline Elie



Le secrétaire de séance
Paul Thiollière